

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE LA SARTHE

MEDAILLE de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

Conditions d'obtention :

Cette distinction récompense des services bénévoles dans les domaines de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif selon les modalités suivantes :

Médaille de Bronze : au moins **6 ans** de service

Médaille d'Argent : au moins **10 ans** de service et minimum 4 ans après la médaille de bronze

Médaille d'Or : au moins **15 ans** de service et minimum 5 ans après la médaille d'argent

Pour être recevable, toute demande doit comporter une fiche de renseignements précisément remplie (état civil, état de services, coordonnées du proposant, etc...) et être accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité recto-verso ou d'un extrait d'acte de naissance.

Peuvent être proposées les candidatures de toutes personnes bénévoles remplissant les conditions de délais indiquées ci-dessus, résidant et exerçant leur activité dans le département de la Sarthe.

Les candidatures féminines ou émanant du mouvement socio-éducatif sont particulièrement recherchées.

Afin de faciliter l'instruction des dossiers, il est demandé aux proposant :

- d'écrire lisiblement
- d'éviter les sigles (noms de clubs ou d'associations)
- de mentionner sur le formulaire l'adresse et le numéro de téléphone de la personne à contacter pour préciser l'état de services par exemple
- de classer par ordre de priorité avec avis motivé pour justifier cet ordre de priorité pour chaque récipiendaire, lorsque le proposant présente plusieurs candidats pour la médaille de bronze.

Les candidatures sont à déposer à la DDCS – 19 Bd Paixhans - CS 51912 - 72019 Le Mans Cedex 2

Pour les médailles de Bronze au plus tard : le 25 novembre pour la promotion du 1^{er} janvier
le 25 juin pour la promotion du 14 juillet

Pour les médailles d'Or et d'Argent pour : le 15 août pour la promotion du 1^{er} janvier
le 15 février pour la promotion du 14 juillet

La médaille est fournie par l'administration.

Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports organise courant décembre une cérémonie de remise des médailles pour les deux promotions de l'année.

Mme LECOMTE Jocelyne DDCS 02.72.16.42.81 ou contact par mail (ddcs-jeunesse-sport@sarthe.gouv.fr)

3/7/2023